



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°74-2022-021

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2022

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie / Pôle accueil courrier

74-2022-01-25-00006 - Arrêté n° PAC74-2022-002 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de la Haute-Savoie (3 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-01-25-00006

Arrêté n° PAC74-2022-002 portant composition
de la commission départementale des valeurs
locatives (CDVL) de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des finances publiques
de la Haute-Savoie**

Le préfet de la Haute-Savoie

Anancy, le 25 janvier 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PAC74-2022-002

portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL)
de la Haute-Savoie

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

VU la délibération n° CD-2021-048 du 26/07/2021 du conseil départemental de la Haute-Savoie portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie et de leurs suppléants ;

VU la lettre du 29/11/2021 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° PAC74-2022-006 du 25/01/2022 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie en date du 15/09/2021, de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie en date du 15/09/2021, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département de la Haute-Savoie en date du 15/09/2021 ;

Considérant que la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie, autres que les parlementaires et les représentants de l'administration fiscale, doit être arrêtée par le représentant de l'État ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Anancy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

-1-

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives s'élève à 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter K de l'annexe II au code général des impôts susvisé ;

Sur proposition de M. le Directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

La commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
LHULLIER Myriam	MAURIS Odile
VERDONNET Christian	TEPPE-ROGUET Marie-Claire

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
COUTIN Michel	CATHELINEAU Cyril
ANTOINE Patrick	BENOIT Florent
TARAGON Sylvie	PERNAT Marie-Pierre
DAVIET Roland	DEMOLIS Cyril

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
MUSARD Jean-Paul	BOUCHET Jean-Marc
WALKER James	VALLI Stéphane
TERRIER Jean-Claude	MEHDI Amine
MUGNIER Séverine	MERCHEZ-BASTARD Alexia

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
MONOD Grégory	DUPESSEY Carole
MICHAUD Isabelle	DUFOUR Annie
ETIENNE Eddi	DUPAIN Laurent
FLANQUART Pierre-Étienne	PLANQUE Corinne
CARTIER Marie-France	BAYLE Marie-Dominique
CHAUVIN Alain	CORIOU Christophe
BARANTON Richard	FALCOMATA André
ALBORINI Gérard	DECAESTEKER Brigitte
CACHAT Gilles	LACHAT Delphine

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général et le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Les membres de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Haute-Savoie sont réunis à l'initiative du Directeur départemental des finances publiques.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet



Alain ESPINASSE